

**Attestation d'intermédiaire étranger, d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales américaines aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis**

- ▶ Les dispositions législatives mentionnées sont celles de l'*Internal Revenue Code*.
- ▶ Des renseignements sur le formulaire W-8IMY et les instructions s'y rapportant se trouvent sur le site [www.irs.gov/formw8imy](http://www.irs.gov/formw8imy).
- ▶ Remettre ce formulaire au agent effectuant la retenue ou au payeur. Ne pas l'envoyer à l'IRS.



**NE PAS utiliser ce formulaire pour :**

- Un bénéficiaire effectif invoquant uniquement un statut d'étranger ou des avantages découlant d'une convention (autre qu'un intermédiaire agréé (QI) agissant à de titre de courtier en dérivés agréé (QDD)) . . . . . W-8BEN ou W-8BEN-E
- Une entité hybride invoquant des avantages découlant d'une convention pour son propre compte autre qu'un QI agissant à titre de QDD) . . . . . W-8BEN-E
- Une personne étrangère soutenant que le revenu est effectivement rattaché à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. . . . . W-8ECI
- Une entité assimilable à son propriétaire unique étranger qui est le bénéficiaire effectif des revenus visés par le présent formulaire. Le propriétaire unique étranger doit plutôt utiliser . . . . . W-8BEN, W-8ECI ou W-8BEN-E
- Un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession des États-Unis invoquant l'applicabilité de l'un ou plusieurs des articles ou paragraphes suivants : 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b). . . . . W-8EXP
- Une entité américaine, un citoyen américain ou un résident des États-Unis. . . . . W-9
- Une personne étrangère documentant son statut aux fins de l'article 6050W . . . . . W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8ECI

**Formulaire à utiliser :**

**Partie I Identification du bénéficiaire effectif**

1 Nom de l'organisation qui est le bénéficiaire effectif	2 Pays de constitution
--	------------------------

3 Nom de l'entité assimilable à son propriétaire (s'il y a lieu), voir les instructions

4 Statut aux fins du chapitre 3 (type d'entité) (cocher une seule case) :

<input type="checkbox"/> Intermédiaire agréé (incluant un courtier en dérivés agréé). Remplir la partie III. <input type="checkbox"/> Intermédiaire non agréé. Remplir la partie IV. <input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie V. <input type="checkbox"/> Succursale américaine. Remplir la partie VI. <input type="checkbox"/> Société de personnes étrangère effectuant la retenue. Remplir la partie VII.	<input type="checkbox"/> Fiducie étrangère effectuant la retenue. Remplir la partie VII. <input type="checkbox"/> Société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII. <input type="checkbox"/> Fiducie passive étrangère ( <i>foreign simple trust</i> ) n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII. <input type="checkbox"/> Fiducie au profit du constituant étrangère ( <i>foreign grantor trust</i> ) n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII.
---	--

5 Statut aux fins du chapitre 4 (statut aux fins de la FATCA) (voir les instructions pour des détails et remplir ci-après l'attestation se rapportant au statut de l'entité applicable) (cocher une seule case) :

<input type="checkbox"/> IFE non participante (y compris une IFE liée à une IFE déclarante en vertu d'un AI qui n'est pas une IFE réputée conforme, une IFE participante ou un bénéficiaire effectif exempté). Remplir la partie IX (s'il y a lieu). <input type="checkbox"/> IFE participante. <input type="checkbox"/> IFE déclarante de modèle 1. <input type="checkbox"/> IFE déclarante de modèle 2. <input type="checkbox"/> IFE réputée conforme enregistrée (à l'exception d'une IFE modèle 1 déclarante, d'une IFE parrainée ou d'une IFE non déclarante en vertu d'un AIG visée par la partie XIX). <input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie V. <input type="checkbox"/> IFE parrainée (à l'exception d'un mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié). Remplir la partie X. <input type="checkbox"/> Banque locale non assujettie à l'enregistrement réputée conforme certifiée. Remplir la partie XII. <input type="checkbox"/> IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur. Remplir la partie XIII. <input type="checkbox"/> Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié. Remplir la partie XIV. <input type="checkbox"/> Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée. Remplir la partie XV.	<input type="checkbox"/> Certaines entités d'investissements qui ne maintiennent pas de comptes financiers. Remplir la partie XVI. <input type="checkbox"/> IFE documentée par le propriétaire. Remplir la partie XI. <input type="checkbox"/> Distributeur soumis à des restrictions. Remplir la partie XVII. <input type="checkbox"/> Banque centrale d'émission étrangère. Remplir la partie XVIII. <input type="checkbox"/> IFE non déclarante en vertu d'un AI. Remplir la partie XIX. <input type="checkbox"/> Régimes de retraite exemptés. Remplir la partie XX. <input type="checkbox"/> Entité d'un groupe non financier exclue. Remplir la partie XXI. <input type="checkbox"/> Entreprise non financière en démarrage exclue. Remplir la partie XXII. <input type="checkbox"/> Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue. Remplir la partie XXIII. <input type="checkbox"/> EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse. Remplir la partie XXIV. <input type="checkbox"/> EENF territoriale exclue. Remplir la partie XXV. <input type="checkbox"/> EENF active. Remplir la partie XXVI. <input type="checkbox"/> EENF passive. Remplir la partie XXVII. <input type="checkbox"/> EENF déclarant directement. <input type="checkbox"/> EENF déclarant directement parrainée. Remplir la partie XXVIII.
--	--

6 Adresse de résidence permanente (rue, app. ou bur., route rurale). **Ne pas inscrire de numéro de case postale ni une adresse portant la mention « à l'attention de »** (à l'exception d'une adresse inscrite).

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)	Pays
--	------

7 Adresse postale (si elle diffère de l'adresse permanente)

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)	Pays
--	------

8 Numéro d'identification de contribuable américain au besoin ▶

QI-EIN     
  WP-EIN     
  WT-EIN     
  EIN     
  SSN ou ITIN

9 GIIN (s'il y a lieu)

10 Numéro(s) de référence (voir les instructions)

**Partie II Entité assimilable à son propriétaire ou succursale recevant un paiement.** (À remplir seulement dans le cas d'une entité assimilable à son propriétaire ayant un GIIN ou d'une succursale d'une IFE établie dans un autre pays que le pays de résidence de l'IFE. Voir les instructions.)

- 11 Statut aux fins du chapitre 4 (statut aux fins de la FATCA) de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale recevant un paiement.  
 Succursale qui est une IFE non participante.  IFE déclarante de modèle 1.  Succursale américaine.  
 IFE participante.  IFE déclarante de modèle 2.
- 12 Adresse de la succursale (rue, app. ou bur., route rurale). **Ne pas inscrire de numéro de case postale ni l'adresse portant une mention « à l'attention de »** (à l'exception d'une adresse inscrite).

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)

Pays

- 13 GIIN (s'il y a lieu) ▶

**Attestations du statut aux fins du chapitre 3**

**Partie III Intermédiaire agréé**

**Tous les intermédiaires agréés**

- 14  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I (ou la succursale, selon le cas) :
- est un intermédiaire agréé relativement au(x) compte(s) identifié(s) à la ligne 10 ou dans une déclaration de retenue (*withholding statement*) rattachée au présent formulaire (comme requis) qui soit :
    - i) n'agit pas pour son propre compte;
    - ii) est un courtier en dérivés agréé recevant des paiements sur des titres sous-jacents et/ou des transactions potentiellement assujetties à la section 871(m);
    - iii) est un intermédiaire agréé qui assume la principale responsabilité en matière de retenue à l'égard des paiements d'un substitut d'intérêt, de la manière permise par l'accord d'intermédiaire agréé.
  - a fourni ou fournira une déclaration de retenue (lorsque requis) aux fins des chapitres 3 et 4, qui fait l'objet des attestations faites dans le présent formulaire.

**Intermédiaires agréés n'agissant pas à titre de courtiers en dérivés agréés (cocher toutes les cases applicables) :**

- 15a  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire assume la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 pour chaque compte identifié sur la déclaration de retenue rattachée au présent formulaire (ou, si une déclaration de retenue n'est pas rattachée au présent formulaire, pour tous les comptes).
- b  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire assume la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie ou la responsabilité en matière de déclaration à titre d'IFE participante ou d'IFE réputée conforme enregistrée relativement aux comptes qu'elle tient et qui sont détenus par des personnes désignées des États-Unis comme le permettent les sous-alinéas 1.6049-4(c)(4)(i) ou (c)(4)(ii) des Règlements en remplacement de la production du formulaire 1099 pour chaque compte identifié sur la déclaration de retenue rattachée au présent formulaire (ou, si une déclaration de retenue n'est pas rattachée au présent formulaire, pour tous les comptes).
- c  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.
- d  (Cocher uniquement lorsque l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie). Si l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire a attribué ou attribuera une partie d'un paiement à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue (*withholding rate pool*) en vertu du chapitre 4 dans une déclaration de retenue rattachée au présent formulaire, j'atteste que l'entité répond aux exigences du sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements relativement à tout titulaire d'un compte qu'elle tient faisant partie d'une telle catégorie de taux de retenue (*withholding rate pool*).
- e  (Cocher uniquement lorsque l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie). Si l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire a attribué ou attribuera une partie d'un paiement à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue (*withholding rate pool*) en vertu du chapitre 4 dans une déclaration de retenue rattachée au présent formulaire, et dans la mesure où les bénéficiaires américains sont des titulaires de comptes d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire (*flow-through entity*) recevant des paiements de l'entité, j'atteste que l'entité a obtenu, ou obtiendra, des documents suffisants pour établir le statut de chacun des intermédiaires ou entités intermédiaires en question à titre d'IFE participante, d'IFE réputée conforme enregistrée ou d'IFE étant un intermédiaire agréé.
- f  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire agit à titre de prêteur de titres agréé (*qualified securities lender*) relativement aux paiements associés au présent formulaire qui constituent des substituts de dividende de sources américaines reçus de l'agent effectuant la retenue.
- g  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire assume la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 et la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie à l'égard de tous les paiements d'un substitut d'intérêt associés au présent formulaire, de la manière permise par l'accord d'intermédiaire agréé.

**Courtiers en dérivés agréés**

- 16a  J'atteste que chaque courtier en dérivés agréé identifié à la partie I du présent formulaire ou sur la déclaration de retenue rattachée au présent formulaire répond aux exigences pour agir à titre de courtier en dérivés agréé et assume la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3, 4 et 61 et de la section 3406 à l'égard des paiements effectués par rapport aux transactions potentiellement visés par la section 871(m).
- b Classification d'entité du courtier en dérivés agréé  
 Société  Société de personnes  Entité assimilable à son propriétaire

**Partie IV Intermédiaire non agréé****Cocher toutes les cases applicables :**

- 17a**  (À cocher par tous les intermédiaires non agréés et par tous les intermédiaires agréés qui n'agissent pas à ce titre.) J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire n'agit pas à titre d'intermédiaire agréé relativement à chacun des comptes pour lesquels le présent formulaire est transmis et n'agit pas pour son propre compte.
- b**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- c**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire répond aux exigences du sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements relativement à tout titulaire d'un compte qu'elle tient faisant partie d'une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue indiquée dans une déclaration de retenue rattachée au présent formulaire.
- d**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I du présent formulaire agit à titre de prêteur de titres agréé (qualified securities lender) relativement aux paiements rattachés au présent formulaire qui constituent des substituts de dividende de sources américaines reçus du agent effectuant la retenue.

**Partie V Institution financière territoriale**

- 18a**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une institution financière (à l'exception d'une entité d'investissement qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance particulière) constituée selon la législation d'une possession des États-Unis.

**Cocher la case 16b ou la case 16c, selon le cas :**

- b**  J'atteste également que l'entité identifiée à la partie I utilise le présent formulaire pour établir qu'elle a convenu avec le agent effectuant la retenue d'être considérée comme une personne des États-Unis aux fins des chapitres 3 et 4 relativement à tout paiement rattaché à la présente attestation de retenue.
- c**  J'atteste également que l'entité identifiée à la partie I :
- utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement; **et**
  - a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.

**Partie VI Certaines succursales américaines**

- 19a**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I reçoit des paiements qui ne se rattachent pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis.

**Cocher la case 17b ou la case 17c, selon le cas :**

- b**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une succursale américaine d'une banque ou compagnie d'assurance étrangère visée à la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des Règlements qui utilise le présent formulaire pour établir qu'elle a convenu avec le agent effectuant la retenue d'être considérée comme une personne des États-Unis relativement à tout paiement rattaché à la présente attestation de retenue.
- c**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles la succursale reçoit un paiement;
  - a fourni ou fournira une déclaration de retenue si requis; **et**
  - applique les règles visées par la division 1.1471-4(d)(2)(iii)(C) pour les paiements sujet à une retenue

**Partie VII Société de personnes étrangère effectuant la retenue ou fiducie étrangère effectuant la retenue**

- 20**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue qui se conforme aux dispositions de l'accord la régissant à ce titre.

**Partie VIII Société de personnes, fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue****Cocher toutes les cases applicables :**

- 21a**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- a. est une société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue, une fiducie passive étrangère n'effectuant pas la retenue ou une fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue et transmet le présent formulaire à l'égard de paiements qui ne se rattachent pas effectivement, et qui ne sont pas considérés comme se rattachant effectivement, à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis; **et**
  - b. utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis aux fins des chapitres 3 et 4 qui fait l'objet des attestations faites dans le présent formulaire.
- b**  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une société de personnes étrangère qui est associée d'une société de personnes de palier inférieur et transmet le formulaire W-8IMY aux fins de l'article 1446.

## Attestations du statut aux fins du chapitre 4

### Partie IX IFE non participante ayant des bénéficiaires effectifs exemptés

- 22  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue indiquant la partie du paiement attribuée à un ou plusieurs bénéficiaires effectifs exemptés.

### Partie X IFE parrainée

23a Nom de l'entité parrain : \_\_\_\_\_

**Cocher la case 23b ou la case 23c, selon le cas :**

- b  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une entité d'investissement;
  - n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue (sauf lorsque permis par les dispositions de l'accord la régissant) ni une fiducie étrangère effectuant la retenue; **et**
  - a convenu avec l'entité susmentionnée (qui n'est pas une IFE non participante) que cette dernière agisse à titre d'entité parrain pour cette entité.
- c  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une société étrangère contrôlée (*controlled foreign corporation*) au sens du paragraphe 957(a);
  - n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ni une fiducie étrangère effectuant la retenue;
  - appartient à cent pour cent, directement ou indirectement, à l'institution financière américaine susmentionnée qui accepte d'agir à titre d'entité parrain pour cette entité; **et**
  - partage un système de compte électronique commun avec l'entité parrain (susmentionnée) qui permet à cette dernière de recenser tous les titulaires de compte et les bénéficiaires de l'entité et d'avoir accès à tous les renseignements concernant les comptes et les clients tenus par l'entité, y compris, entre autres, les renseignements sur l'identité des clients, les documents d'identification des clients, le solde des comptes et tous les paiements faits aux titulaires de compte ou aux bénéficiaires.

### Partie XI IFE documentée par le propriétaire

**Note :** Ce statut ne s'applique que si l'institution financière américaine, l'IFE participante, l'IFE déclarante de modèle 1 ou l'IFE déclarante de modèle 2 à laquelle le présent formulaire est remis a accepté de considérer l'IFE comme une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE documentée par le propriétaire doit faire les attestations suivantes.

- 24a  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- n'agit pas à titre d'intermédiaire;
  - n'accepte pas de dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée;
  - n'est pas une entité dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers;
  - n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
  - n'est pas affiliée à une entité (à l'exception d'une IFE qui est également considérée comme une IFE documentée par le propriétaire) qui accepte des dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée, dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers ou qui est une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier; **et**
  - ne tient pas un compte financier pour une IFE non participante.

**Cocher la case 24b ou la case 24c, selon le cas :**

- b  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- a fourni ou fournira une déclaration du propriétaire d'une IFE (y compris tout document du propriétaire applicable) contenant :
    - i) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 et le type de documents fournis (s'il y a lieu) de toute personne physique et personne désignée des États-Unis qui détient un titre de participation direct ou indirect dans l'IFE documentée par le propriétaire (sans tenir compte d'aucune entité qui n'est pas une personne désignée des États-Unis);
    - ii) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 et le type de documents fournis (s'il y a lieu) de toute personne physique et personne désignée des États-Unis qui détient un titre de créance dans l'IFE documentée par le propriétaire (y compris tout titre de créance indirect, ce qui englobe les titres de créance dans toute entité qui est, directement ou indirectement, propriétaire du bénéficiaire et tout titre de participation direct ou indirect dans un détenteur d'un titre de créance du bénéficiaire) constituant un compte financier de plus de 50 000 \$ (compte non tenu des titres de créance appartenant à des IFE participantes, à des IFE réputées conformes enregistrées, à des IFE réputées conformes certifiées, à des EENF exclues, à des bénéficiaires effectifs exemptés ou à des personnes des États-Unis qui ne sont pas des personnes désignées des États-Unis); **et**
    - iii) les renseignements additionnels demandés, le cas échéant, par le agent effectuant la retenue en vue de remplir ses obligations à l'égard de l'entité.
- c  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- a fourni ou fournira une lettre d'un auditeur, dont la signature ne remonte pas à plus de quatre ans avant la date du paiement, provenant d'un cabinet d'experts-comptables indépendant ou d'un représentant juridique ayant un bureau aux États-Unis et indiquant que celui-ci a examiné la documentation de l'IFE se rapportant à tous ses propriétaires et détenteurs de titres de créance visés par la sous-division 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2) des Règlements et que l'IFE répond à toutes les exigences pour être une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE identifiée à la partie I a aussi fourni ou fournira une déclaration du propriétaire de l'IFE et un formulaire W-9, avec les renonciations applicables, comme décrit au sous-alinéa 1.1471-3(d)(6)(iv) des Règlements.

**Partie XII Banque locale non assujettie à l'enregistrement réputée conforme certifiée**

- 25  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- est exploitée et autorisée uniquement comme une banque ou une caisse de crédit (ou une organisation coopérative de crédit semblable exploitée sans but lucratif) dans son pays de constitution;
  - est une IFE dont l'activité consiste principalement à recevoir des dépôts et à faire des prêts, en ce qui a trait à une banque, à des clients au détail ne lui étant pas liés, et, en ce qui a trait à une caisse de crédit ou à une organisation coopérative de crédit semblable, à des membres, à condition qu'aucun de ces membres n'ait un intérêt supérieur à 5 p. cent dans une telle caisse de crédit ou organisation coopérative de crédit;
  - ne sollicite pas de clients à l'extérieur de son pays de constitution;
  - n'a pas de lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays (à cette fin, un lieu fixe d'affaires ne comprend pas un emplacement que l'IFE utilise uniquement pour exercer des fonctions de soutien administratif et qui n'est pas publiquement annoncé);
  - n'a pas un actif totalisant plus de 175 millions \$ sur son bilan, et, si elle appartient à un groupe affilié élargi (*expanded affiliated group*), le groupe n'a pas un actif totalisant plus de 500 millions \$ sur ses bilans consolidés ou combinés; **et**
  - est une IFE dont aucun membre du groupe affilié élargi n'est une institution financière étrangère, à l'exception d'une institution financière étrangère qui est constituée dans le même pays que l'IFE identifiée à la partie I et qui satisfait aux exigences énoncées à la présente partie XII.

**Partie XIII IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur**

- 26  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- est une IFE dont l'activité ne consiste pas principalement à investir ou réinvestir dans des titres, participations dans une société de personnes, marchandises, contrats à principal notionnel, contrats d'assurance ou de rente ou dans toute participation (y compris un contrat à terme ou une option) dans pareil titre, participation dans une société de personnes, marchandise, contrat à principal notionnel, contrat d'assurance ou contrat de rente, ni à négocier l'un ou l'autre de ces éléments;
  - est une IFE dont aucun compte financier tenu par elle ou par un membre de son groupe affilié élargi, le cas échéant, n'affiche un solde ou une valeur supérieur à 50 000 \$ (après application des règles concernant la totalisation des comptes); **et**
  - est une IFE dont l'actif au bilan n'excède pas 50 millions \$, et dont l'actif total au bilan consolidé ou combiné du groupe élargi affilié, le cas échéant, pris dans son ensemble, n'excède pas 50 millions \$ à la fin de son plus récent exercice.

**Partie XIV Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié**

- 27a Nom de l'entité parrain : \_\_\_\_\_
- b  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement visée à l'alinéa 1.1471-5(e)(4) des Règlements;
  - n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ni une fiducie étrangère effectuant la retenue;
  - est une IFE dont toutes les obligations de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) seront remplies par l'entité parrain identifiée à la ligne 27a; **et**
  - est une IFE dont au plus 20 personnes physiques détiennent l'ensemble des titres de créance et des titres de participation (compte non tenu des titres de créance appartenant à des institutions financières américaines, à des IFE participantes, à des IFE réputées conformes enregistrées et à des IFE réputées conformes certifiées ni des titres de participation appartenant à une entité qui détient 100 p. cent des titres de participation de l'IFE identifiée à la partie I et qui est elle-même une IFE parrainée).

**Partie XV Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée**

- 28  J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- existait le 17 janvier 2013;
  - a émis ses titres de créance ou titres de participation de toutes les catégories en faveur d'investisseurs le 17 janvier 2013 ou avant cette date aux termes d'un acte de fiducie ou d'une entente semblable; **et**
  - est réputée conforme certifiée du fait qu'elle répond aux exigences pour être considérée comme une entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée (*limited life debt investment entity*) (dont les restrictions relatives à son actif et les autres exigences prévues au sous-alinéa 1.1471-5(f)(2)(iv) des Règlements).

**Partie XVI Certaines entités d'investissement qui ne tiennent pas de comptes financiers**

- 29  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une institution financière du seul fait qu'elle est une entité d'investissement visée à la division 1.1471-5(e)(4)(i)(A) des Règlements; **et**
  - ne tient pas de comptes financiers.

**Partie XVII Distributeur soumis à des restrictions**

- 30 a  (À cocher par tous les distributeurs soumis à des restrictions) J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- agit à titre de distributeur relativement aux titres de créance et titres de participation du fonds affecté à l'égard duquel le présent formulaire est fourni;
  - fournit des services d'investissement à au moins 30 clients n'étant pas liés entre eux, et moins de la moitié de ses clients sont liés les uns aux autres;
  - est tenue d'appliquer des mesures de diligence raisonnable en matière de blanchiment d'argent en vertu des lois de lutte contre le blanchiment d'argent de son pays de constitution (lequel se conforme aux recommandations du FATF);

**Partie XVII Distributeur soumis à des restrictions (suite)**

- exerce ses activités uniquement dans son pays de constitution, n'a pas de lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays et a été constituée dans le même pays que tous les membres de son groupe affilié, le cas échéant;
- ne sollicite pas de clients à l'extérieur de son pays de constitution;
- est une entité dont l'actif sous gestion ne totalise pas plus de 175 millions \$ et dont les revenus bruts figurant au compte de résultat pour le plus récent exercice n'excèdent pas 7 millions \$;
- n'appartient pas à un groupe affilié élargi dont l'actif sous gestion totalise plus de 500 millions \$ ou dont les revenus bruts figurant au compte de résultat combiné ou consolidé pour le plus récent exercice n'excèdent pas 20 millions \$; **et**
- ne distribue pas de titres de créance ou titres du fonds affecté à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

**Cocher la case 30b ou la case 30c, selon le cas :**

J'atteste également qu'à l'égard de toutes les ventes de titres de créance ou titres de participation du fonds affecté à l'égard duquel le présent formulaire est fourni effectuées après le 31 décembre 2011, l'entité identifiée à la partie I :

- b  était liée par une entente de distribution contenant une interdiction générale de vendre des titres de créance ou des titres à des entités américaines ou à des personnes physiques résidentes des États-Unis et est actuellement liée par une entente de distribution contenant une interdiction de vendre des titres de créance ou des titres à une personne désignée des États-Unis, à une EENF passive comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à une IFE non participante.
- c  est actuellement liée par une entente de distribution contenant une interdiction de vendre des titres de créance ou des titres à une personne désignée des États-Unis, à une EENF passive comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à une IFE non participante, et, en ce qui concerne toutes les ventes antérieures au moment où pareille interdiction a été intégrée à l'entente de distribution, a examiné tous les comptes liés aux ventes en question conformément aux procédures prévues au paragraphe 1.1471-4(c) des Règlements applicables aux comptes préexistants et a racheté ou retiré tout titre ayant été vendu à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes ou transférera les titres à un distributeur qui est une IFE participante, une IFE déclarante de modèle 1 ou une IFE déclarante de modèle 2.

**Partie XVIII Banque centrale d'émission étrangère**

- 31  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est considérée comme le bénéficiaire effectif du paiement uniquement aux fins du chapitre 4 en vertu de l'alinéa 1.1471-6(d)(4) des Règlements.

**Partie XIX IFE non déclarante en vertu d'un AI**

- 32  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- répond aux exigences pour être considérée comme une institution financière non déclarante en vertu d'un AI applicable entre les États-Unis et \_\_\_\_\_.
- L'AI applicable est un  AI de modèle 1 ou un  AI de modèle 2; et est considérée comme une \_\_\_\_\_ en vertu des dispositions de l'AI applicable ou des Règlements du Trésor (s'il y a lieu, voir les instructions); **et**
- Si vous êtes une fiducie documentée par le fiduciaire ou une entité parrainée, fournissez le nom du fiduciaire ou de l'entité parrain) \_\_\_\_\_. Le fiduciaire est :  Une personne des États-Unis  Étranger

**Partie XX Régimes de retraite exemptés**

**Cocher la case 31a, b, c, d, e ou f, selon le cas :**

- 33 a  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale en vigueur;
  - est gérée principalement aux fins d'administrer des fonds de pension ou de retraite ou de verser des prestations de pension ou de retraite; **et**
  - a droit aux avantages découlant d'une convention à l'égard du revenu que le fonds tire de sources américaines (ou y aurait droit si elle touchait pareil revenu) à titre de résident de l'autre pays satisfaisant à toute exigence applicable en matière de restrictions apportées aux avantages.
- b  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est constituée en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
  - ne compte aucun bénéficiaire qui, à lui seul, a droit à plus de 5 p. cent de l'actif de l'IFE;
  - est assujettie à la réglementation gouvernementale et transmet annuellement des déclarations de renseignements concernant ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes dans le pays où le fonds est établi ou exerce ses activités; **et**
    - i) est exonérée de façon générale de l'impôt sur le revenu de placement en vertu de la législation du pays où elle est établie ou exerce ses activités en raison de son statut de régime de retraite ou de pension;
    - ii) reçoit au moins 50 p. cent de ses cotisations totales d'employeurs répondants (compte non tenu des actifs transférés d'autres régimes visés par la présente partie, des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, des autres fonds de retraite visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable et des comptes visés à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements);
    - iii) interdit ou sanctionne les distributions ou les retraits effectués avant que se produisent certains événements déterminés rattachés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (à l'exception des distributions transférées par roulement visées à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements (qui renvoie aux comptes de retraite et de pension), à des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ou à d'autres fonds de retraite visés par la présente partie ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable); **ou**
    - iv) limite les cotisations versées au fonds par les employés en fonction du revenu gagné ou à un montant maximal de 50 000 \$ par année.

**Partie XX Régimes de retraite exemptés (suite)**

- c  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est constituée en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
  - compte moins de 50 participants;
  - est parrainée par un ou plusieurs employeurs, dont aucun n'est une entité d'investissement ou une EENF passive;
  - limite les cotisations versées au fonds par les employés et les employeurs (compte non tenu des actifs transférés d'autres régimes visés par la présente partie, des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable et des comptes visés à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements) en fonction, respectivement, du revenu gagné et de la rémunération de l'employé;
  - est une entité pour laquelle les participants qui ne sont pas résidents du pays où le fonds est établi ou exerce ses activités n'ont pas droit à plus de 20 p. cent de l'actif du fonds; **et**
  - est assujettie à la réglementation gouvernementale et transmet annuellement des déclarations de renseignements concernant ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes dans le pays où le fonds est établi ou exerce ses activités.
- d  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est constituée dans le cadre d'un régime de pension qui répondrait aux exigences du paragraphe 401(a), à l'exception de celle voulant que le régime soit capitalisé par une fiducie créée ou constituée aux États-Unis.
- e  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est établie exclusivement en vue de générer un revenu au profit d'un ou de plusieurs fonds de retraite visés à la présente partie ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, de comptes visés par la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements (qui renvoie aux comptes de retraite et de pension), ou de comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable.
- f  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements dans chaque cas) ou un bénéficiaire effectif exempté visé par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou participants qui sont d'anciens employés ou des employés actuels du répondant (ou aux personnes désignées par les employés en question); **ou**
  - est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission, un gouvernement d'une possession des États-Unis (au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements ou d'un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable dans chaque cas) ou un bénéficiaire effectif exempté visé par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou participants qui ne sont pas d'anciens employés ou des employés actuels dudit répondant, les prestations étant toutefois versées en contrepartie de services personnels fournis pour le compte du répondant.

**Partie XXI Entité d'un groupe non financier exclue**

- 34  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société de financement captive dont la presque totalité des activités sont des fonctions visées aux divisions 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) des Règlements;
  - fait partie d'un groupe non financier visé à la division 1.1471-5(e)(5)(i)(B) des Règlements;
  - n'est pas un établissement de dépôt ni un établissement de garde de valeurs (pour quiconque d'autre que les membres du groupe affilié élargi de l'entité); **et**
  - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, tel un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par effet de levier ou tout autre mécanisme de placement dont une stratégie d'investissement est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y conserver une participation sous forme d'actifs financiers aux fins d'investissement.

**Partie XXII Entreprise non financière en démarrage exclue**

- 35  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- a été formée le (ou dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil l'ayant approuvé) \_\_\_\_\_ (la date doit remonter à moins de 24 mois avant la date du paiement);
  - n'exerce pas encore d'activités et n'a pas d'historique d'exploitation ou investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une nouvelle activité autre que celle d'une institution financière ou d'une EENF passive; **et**
  - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, tel un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par effet de levier ou tout autre mécanisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y conserver une participation sous forme d'actifs financiers aux fins d'investissement.

**Partie XXIII Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue**

- 36  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- a déposé un plan de liquidation ou un plan de réorganisation ou a fait faillite à la date suivante : \_\_\_\_\_.
  - n'a pas exercé d'activité à titre d'institution financière ni agi à titre d'EENF passive au cours des cinq dernières années;
  - est en cours de liquidation ou émerge de la procédure de réorganisation ou de faillite avec l'intention de poursuivre ou de reprendre ses activités à titre d'entité non financière; **et**
  - a fourni ou fournira un document, comme la procédure de faillite ou un autre document public, prouvant son allégation si la faillite ou la liquidation se poursuit depuis plus de trois ans.

**Partie XXIV EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse****Cocher la case 35a ou la case 35b, selon le cas :**37a  J'atteste ce qui suit :

- L'entité identifiée à la partie I est une société étrangère qui n'est pas une institution financière; **et**
- Les actions de ladite société font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés dont \_\_\_\_\_.

b  J'atteste ce qui suit :

- L'entité identifiée à la partie I est une société étrangère qui n'est pas une institution financière;
- L'entité identifiée à la partie I appartient au même groupe affilié élargi qu'une entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé;
- Le nom de l'entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé est \_\_\_\_\_; **et**
- Le nom du marché boursier sur lequel les actions font l'objet de transactions régulières est ► \_\_\_\_\_.

**Partie XXV EENF territoriale exclue**38  J'atteste ce qui suit :

- L'entité identifiée à la partie I est une entité constituée dans une possession des États-Unis;
- Tous les propriétaires de l'entité identifiée à la partie I résident effectivement dans la possession où l'EENF a été constituée; **et**
- L'entité identifiée à la partie I :
  - n'accepte pas de dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée;
  - n'est pas une entité dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers; **et**
  - n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier.

**Partie XXVI EENF active**39  J'atteste ce qui suit :

- L'entité identifiée à la partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière;
- Moins de 50 p. cent du revenu brut de cette entité pour l'année civile précédente constitue un revenu passif; **et**
- Moins de 50 p. cent des actifs détenus par cette entité sont des actifs qui produisent un revenu passif ou qui sont détenus à cette fin (d'après la moyenne pondérée du pourcentage d'actifs passifs mesuré trimestriellement). Voir les instructions pour la définition de revenu passif.

**Partie XXVII EENF passive**40  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (cette catégorie comprend une entité constituée dans une possession des États-Unis dont l'activité consiste principalement à investir ou réinvestir dans des titres, participations dans une société de personnes, marchandises, contrats à principal notionnel, contrats d'assurance ou de rente ou dans toute participation dans pareil titre, participation dans une société de personnes, marchandise, contrat à principal notionnel, contrat d'assurance ou contrat de rente, ou à négocier l'un ou l'autre de ces éléments (ou qui se présente comme telle)); **et**
- utilise le présent formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.

**Partie XXVIII EENF déclarant directement parrainée**

41 Nom de l'entité parrain : ► \_\_\_\_\_

42  J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une EENF déclarant directement qui est parrainée par l'entité identifiée à la ligne 39.**Partie XXIX Attestation**

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les renseignements contenus dans le présent formulaire et j'atteste qu'ils sont véridiques, exacts et complets, pour autant que je sache. De plus, j'autorise que le présent formulaire soit remis à tout agent effectuant la retenue qui contrôle, perçoit ou garde les revenus pour lesquels je transmets le présent formulaire ou à tout agent effectuant la retenue qui peut verser les paiements pour lesquels je transmets le présent formulaire.

Je m'engage à transmettre un nouveau formulaire dans un délai de 30 jours si l'un des faits visés par une attestation figurant dans le présent formulaire cesse d'être exact.

**Signer ici**

Signature du représentant autorisé

Nom en caractères d'imprimerie

Date (MM-JJ-AAAA)